

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.03.2023

Numéro de version 106 (remplace la version 105)

Révision: 14.03.2023

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit

tesa Sekundenkleber fluessig / Instant Glue liquid

· Code du produit

tesa 57040, 57668, 57672, 57092

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Colle

· 1.3 Producteur/fournisseur :

tesa SE
Hugo-Kirchberg-Str. 1
D-22848 Norderstedt
Allemagne

Tel.: +49-40-88899-101

tesa tape Schweiz AG
Grossmattstrasse 9
CH-8902 Urdorf
Tel.: 044 560 01 00
Email: tesa-schweiz@tesa.com

· Service chargé des renseignements

:

tesa SE, Affaires réglementaires
SDS@tesa.com, Tel.: 1949-40-88899-6954

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

La Suisse. Centre toxicologique : Numéro de cas d'urgence (la Suisse) : 145 De l'étranger : + 41 44 251 51 51

Reception Headquarters

tesa SE, Hugo-Kirchberg-Str. 1, 22848 Norderstedt, Germany

Phone: +49 40 88899 2667 (Mon.-Thurs. 07:00-18:00h, Fr. 07:00-15:00h)

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS07

· Mention d'avertissement

Attention

· Composants dangereux

2-cyanoacrylate d' éthyle

déterminants pour l'étiquetage:

H315 Provoque une irritation cutanée.

· Mentions de danger

(suite page 2)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.03.2023

Numéro de version 106 (remplace la version 105)

Révision: 14.03.2023

Nom du produit tesa Sekundenkleber fluessig / Instant Glue liquid

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes.
À conserver hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers

Le produit ne contient pas de composés halogénés liés organiquement pouvant être élués et pouvant entraîner une augmentation de la valeur AOX dans le cadre de l'analyse des eaux usées.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

Description : de la colle.

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 7085-85-0	2-cyanoacrylate d'éthyle	0-<100%
EINECS: 230-391-5	⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 10 %	

SVHC

Exempt de substances SVHC ou < 0,1

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

sans objet

Indications complémentaires :

Pour le libellé des mentions de danger citées, voir section 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales :

En cas de collage de la peau et des yeux, rassurer le patient, ne pas forcer le collage ou le défaire avec un couteau, ne pas frotter l'œil concerné.

Même sans traitement, les adhésifs cyanoacrylates se détachent d'eux-mêmes de la peau, des yeux ou de la bouche avec le temps, sous l'effet de l'humidité et de la sueur de la peau, des larmes ou de la salive.

après inhalation :

La préparation est peu volatile à température ambiante. La pression de vapeur est < 1 mbar. L'exposition par inhalation est donc peu probable dans le cadre d'une utilisation normale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Faire tremper les zones de peau mouillées dans de l'eau chaude savonneuse pendant un certain temps, puis les grasper soigneusement et à plusieurs reprises. Les résidus de colle se détachent d'eux-mêmes de la peau après quelques heures.

Après le trempage dans de l'eau savonneuse chaude, décoller délicatement les parties de peau collées en effectuant de légers mouvements et, le cas échéant, les séparer très prudemment à l'aide d'un objet émoussé (crayon, coton-tige).

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec la peau :

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en écartant bien les paupières. Recourir à un traitement médical.

Maintenir l'œil au repos si possible. Après quelques heures, l'exfoliation du colmatage

(suite page 3)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.03.2023

Numéro de version 106 (remplace la version 105)

Révision: 14.03.2023

Nom du produit tesa Sekundenkleber fluessig / Instant Glue liquid

(suite de la page 2)

se fait par le larmoiement.

Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en écartant bien les paupières. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Il n'est guère possible d'avaler la colle non durcie, car le produit durcit déjà sous l'effet de l'humidité dans la bouche.

Ne jamais séparer chirurgicalement une peau collée.

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre un incendie plus important avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

En cas d'incendie, il peut être libéré
Oxydes d'azote (NO_x)

Cyanure d'hydrogène (HCN)

Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres substances toxiques ne sont pas à exclure.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas inhale les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

· Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non nécessaire.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, kieselguhr, liant acide, liant universel, sciure).

Éliminer le matériau contaminé comme un déchet conformément à la section 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 4)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.03.2023

Numéro de version 106 (remplace la version 105)

Révision: 14.03.2023

Nom du produit tesa Sekundenkleber fluessig / Instant Glue liquid

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**Aucune exigence particulière.
 - **Indications concernant le stockage commun :**Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :**Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
Conserver le récipient bien fermé.
Le stockage de liquides inflammables doit respecter les lois internationales et nationales!
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
 - **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

7085-85-0 2-cyanoacrylate d'éthyle
VME (Suisse) Valeur à long terme: 9 mg/m ³ , 2 ppm
 - **Indications complémentaires :**Le présent document est basé sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
 - **Contrôles techniques appropriés**Sans autre indication, voir point 7.
 - **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Après l'accomplissement des travaux et avant les pauses, laver toujours les mains.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :**En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains :**Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Gants de protection en nitrile
- **Matériau des gants**L'adéquation et la résistance d'un gant dépendent des conditions d'utilisation, telles que la fréquence et la durée du contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur et la forme du gant. En principe, il convient de demander les informations nécessaires au fabricant de gants. Les gants contaminés ou endommagés doivent être remplacés immédiatement.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection et respecté.
non nécessaire.
- **Protection des yeux/du visage**

(suite page 5)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.03.2023

Numéro de version 106 (remplace la version 105)

Révision: 14.03.2023

Nom du produit tesa Sekundenkleber fluessig / Instant Glue liquid

(suite de la page 4)

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales.	
· État physique	liquide
· Couleur :	Sans couleur / non défini
· Odeur :	piquante
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	60 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	85 °C
· Température de décomposition :	265 °C
· pH	Non déterminé.
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique :	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	non ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,04 g/cm³
· Densité relative.	non déterminée
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit n'est pas spontanément inflammable.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosifs	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant

(suite page 6)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.03.2023

Numéro de version 106 (remplace la version 105)

Révision: 14.03.2023

Nom du produit tesa Sekundenkleber fluessig / Instant Glue liquid

(suite de la page 5)

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique	
· Décomposition thermique / conditions à éviter :	Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Polymérisation par dégagement de chaleur
· 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:	Acide cyanhydrique (ou acide prussique)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
· Toxicité aiguë :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· de la peau :	Provoque une irritation cutanée.
· des yeux :	Provoque une sévère irritation des yeux.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
· 11.2 Informations sur les autres dangers	
· Propriétés perturbant le système endocrinien	
Aucun des composants n'est compris.	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité	
· Toxicité aquatique :	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.2 Persistance et dégradabilité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.4 Mobilité dans le sol	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	
· PBT:	Non applicable.
· vPvB:	Non applicable.
· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien	Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocrinienne.
· 12.7 Autres effets néfastes	
· Autres indications écologiques :	

(suite page 7)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.03.2023

Numéro de version 106 (remplace la version 105)

Révision: 14.03.2023

Nom du produit tesa Sekundenkleber fluessig / Instant Glue liquid

(suite de la page 6)

- Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE :

libre de métaux lourds (Pb, Cd, Hg, Cr6+)

Exempt de polybromobiphényles (PBBs) et de polybromodiphényléthers (PBDEs) conformément à la directive RoHS.

- Indications générales :

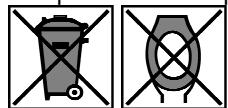
Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation :

The product can be polymerized with alkali, or water and disposed of as solid material.



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

- Information supplémentaire sur la numérotation des déchets:

L'élimination doit être effectuée dans le respect des prescriptions légales, après consultation des autorités locales compétentes et de l'entreprise d'élimination, dans une installation appropriée et agréée à cet effet. L'attribution d'un numéro de code de déchet doit être effectuée conformément à la directive européenne 2000/532/CE en liaison avec la directive 75/442/CEE, de manière spécifique à la branche et en accord avec l'entreprise régionale d'élimination des déchets.

- Emballages non nettoyés :

Les emballages doivent être vidés de leur contenu. Les emballages vides doivent être acheminés, conformément aux dispositions légales, vers une installation d'élimination des déchets conforme, en vue de leur récupération ou de leur élimination. Les emballages qui n'ont pas été vidés doivent être éliminés en accord avec l'entreprise régionale de gestion des déchets.

- Recommandation :

Elimination des déchets relative aux prescriptions légales.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

- 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

- 14.5 Dangers pour l'environnement

· Polluant marin : Non

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

(suite page 8)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.03.2023

Numéro de version 106 (remplace la version 105)

Révision: 14.03.2023

Nom du produit tesa Sekundenkleber fluessig / Instant Glue liquid

(suite de la page 7)

- "Règlement type" de l'ONU: néant

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement	822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables. 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
· Directive 2012/18/UE	
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	Aucun des composants n'est compris.
· Prescriptions nationales :	évite
· Indications sur les restrictions de travail :	Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes néant
· Règlement en cas d'incident :	
· VOC (Schweiz)	0,00 %
· VOCV (CH)	0,00 %
· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas de garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes	H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
· Service établissant la fiche technique :	tesa SE, Corporate Regulatory Affairs
· Contact :	tesa SE, Corporate Regulatory Affairs, Email: SDS@tesa.com, Tel.: +4940-88899-0
· Acronymes et abréviations:	RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer ICAO: International Civil Aviation Organisation ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Skin Irrit 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

- * Données modifiées par rapport à la version précédente